

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 16 FEVRIER 2024**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
Procurations : 2
Absente : 1

L'an deux mille vingt-quatre et le seize février à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, PANTEL BEILLA Emilie, PARENT Philippe, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : Monsieur BECHETOILLE Xavier à Monsieur BRUNET Jean-Marie, Monsieur DOLADILLE Damien à Monsieur PARENT Philippe

Absente : Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

10 – OBJET : TRAVAUX DE NETTOYAGE ET RESTAURATION DE LA CALECHE DE L'HOPITAL PSYCHIATRIQUE DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE – CHOIX DE L'ENTREPRISE.

La Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole a acquis l'ancienne diligence de l'hôpital François Tosquelles dans le but de restaurer cette œuvre faisant partie du patrimoine local.

En date du 21 juillet 2023, les entreprises spécialisées ont été consultées :

- Laboratoire MATEVIA VIVA à Toulouse (31) ;
- Société A-CORROS à Arles (30) ;
- Atelier ARTEMUSE à Cans et Cévennes (48) ;
- Atelier CLEPSYDRA à Pinsac (46).

Seul l'atelier CLEPSYDRA a donné suite à cette consultation, pour un montant total de 10 870.00 € HT soit 13 044.00 € TTC.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir l'entreprise CLEPSYDRA pour un montant de 10 870.00 € HT soit 13 044.00 TTC ;
- SOLLICITE subvention auprès du Conseil Départemental de la Lozère ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,

Monsieur Samuel SOULIER

